

Sécurité :

Ce budget ne comprend pas de dispositif de sécurité, nous vous invitons à vous rendre sur le site suivant pour plus d'information : <http://www.logement.gouv.fr>

Un dispositif de sécurité ne remplace en aucun cas la vigilance des adultes responsables, lesquels doivent exercer une surveillance constante et active.

Il ne faut jamais laisser un jeune enfant accéder seul à une pièce d'eau, ni l'y laisser seul ou le quitter des yeux, même quelques instants.

Lors de la baignade et autour du bassin, il est vivement conseillé d'équiper les jeunes enfants de dispositifs de flottement (bouée adaptée, brassards, maillots flotteurs...).

Apprenez à vos enfants à nager le plus tôt possible, ainsi en cas de chute, ils regagneront le bord sans paniquer. Les accidents en piscine privée sont rares mais ils existent. Pour garantir la sécurité de toute la famille, faites de la prévention et vous profiterez pleinement des baignades dans une ambiance chaleureuse et détendue.